

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont déjà été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF en juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal en septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

Les deux délégations ont accordé une grande importance à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. La délégation portugaise déclara qu'aussi longtemps que les ressources vivantes de la mer sont utilisées d'une manière rationnelle et dans un esprit de conservation en vue d'assurer les intérêts généraux de l'humanité, le Portugal reconnaît au Canada, en qualité d'Etat riverain, des droits économiques dans une zone adjacente et au-delà de sa juridiction présente en matière de pêcheries, conformément au consensus qui se dégage à l'heure actuelle au sein de la 3ième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la mer.

Les deux parties ont exprimé l'intention de se réunir sous peu afin de considérer le développement d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries, qui établirait les modalités et les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêches de la flotte portugaise dans les eaux au large du littoral atlantique canadien en tenant compte d'une part des modifications juridictionnelles anticipées au future régime juridique de la gestion des pêches dans ces eaux et, d'autre part, des dispositions pertinentes de l'accord Canada/Portugal de 1972 sur les pêcheries.

La délégation portugaise fut présidée par le Capitaine J.C.E. Cardoso, Directeur général des Pêcheries, Ministère du Commerce; le président de la délégation était Dr. M.P. Shepard, Directeur de la Politique internationale des pêcheries, Ministère de l'Environnement.

Le 5 septembre 1975.